



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUDELIN DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le lundi 30 janvier 2017 à 19 heures sous la présidence de M Didier MORIN, Maire.

Convoqués :

CORBEL Michel - CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents excusés : LE GRAND Marina (pouvoir à LE GARFF TRUHAUD Francette), MILON Martine (pouvoir à MARTIN Marie-Christine), QUINTIN Jérémie

Absents non excusés : LAROSE Arnaud

Secrétaire : Helen TROADEC

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Autorisation du maire à mandater les factures d'investissement
2. Aménagement de la rue de Kerallec
3. Aménagement du carrefour de Tressignaux et du parking de la médiathèque
4. Autorisation au SDE de création des réseaux télécom pour la station d'épuration
5. Bâtiments communaux – participation des associations aux frais d'énergie
6. Bilan des visites des dispositifs d'assainissement collectif
7. Convention pour l'utilisation du terrain de bicross
8. Déclaration d'intention d'aliéner
9. Informations communautaires
10. Informations diverses

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu, concernant le conseil du 19 décembre 2016. Marie-Catherine LE BONHOMME indique que Francette LE GARFF TRUHAUD a répondu à son interrogation sur les nids de frelons qu'il y a une prise en charge partielle des frais de destruction par la communauté de communes. Monsieur le Maire rajoute qu'à sa connaissance, dans le cadre de l'ancienne communauté de communes, les frais étaient partagés en 3 : 1/3 pour la commune, 1/3 pour la communauté de communes, 1/3 pour le propriétaire du terrain.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'emprunt décidé lors du conseil du 19 décembre. Le conseil agrée à cet ajout. L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Emprunt travaux mairie
2. Autorisation du maire à mandater les factures d'investissement
3. Aménagement de la rue de Kerallec
4. Aménagement du carrefour de Tressignaux et du parking de la médiathèque
5. Autorisation au SDE de création des réseaux télécom pour la station d'épuration
6. Bâtiments communaux – participation des associations aux frais d'énergie
7. Bilan des visites des dispositifs d'assainissement collectif
8. Convention pour l'utilisation du terrain de bicross
9. Déclaration d'intention d'aliéner
10. Informations communautaires
11. Informations diverses

1/ Emprunt travaux mairie

Monsieur le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu depuis le dernier conseil avec la Caisse des Dépôts et Consignations le mercredi 18 janvier 2017. Cette rencontre avait pour objet un accompagnement de leur part pour le financement du futur groupe scolaire. Il a néanmoins été abordé dans la conversation les travaux en cours, et la personne rencontrée a expliqué pouvoir financer à un taux de 0% des travaux de rénovation énergétique, cadre dans lequel rentrerait les travaux de rénovation de la mairie. Monsieur le Maire indique que ce prêt ne peut porter que sur l'autofinancement du projet par la commune, soit 300 000 €, et que sa durée serait également de 15 années. Il faudrait donc néanmoins faire un emprunt complémentaire d'un montant de 100 000 € pour réaliser les prévisions budgétaires, mais cela reste plus intéressant pour la commune, puisque faisant réaliser une économie d'environ 20 000 € sur 15 ans.

Francette LE GARFF TRUHAUD déplore le fait que la Caisse des Dépôts et Consignations n'ait pas été contactée lors de la phase de consultation, et explique qu'elle était au courant de ces possibilités depuis une réunion à destination des élus le 06 décembre 2016. Yvonnick KERRIEN demande alors pourquoi elle n'a pas évoqué cela lors du conseil municipal du 19 décembre lors duquel a été décidé ce prêt. Francette LE GARFF TRUHAUD explique l'avoir dit en commission finances le 12 décembre. Anne-Yvette ILLIEN et Marie-Catherine LE BONHOMME, membres de ladite commission, déclarent ne pas se souvenir de cette intervention. Yvonnick KERRIEN ajoute que cela n'empêche pas de le dire en conseil municipal, qui est le lieu de décision des affaires communales. Monsieur le Maire se déclare en outre surpris que Francette LE GARFF TRUHAUD ait voté pour la contractualisation du prêt avec la Caisse d'Epargne si elle avait ces informations avec elle.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 300 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les modalités décrites, autorise le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat de prêt, ainsi qu'à relancer une consultation pour un prêt de 100 000 €.

2/ Autorisation du Maire à mandater les factures d'investissement

Monsieur le Maire explique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour la commune de Goudelin, cela représente un montant maximum de 390 436 €. Monsieur le Maire demande donc cette autorisation au conseil, afin de pouvoir notamment régler les factures de travaux de rénovation de la mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart du budget 2016 jusqu'à l'adoption du budget communal 2017.

3/ Aménagement de la rue de Kerallec

Fabien JEZEQUEL explique que le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Kerallec a été lancé suite à l'autorisation donnée par le conseil lors de la séance du 25 juillet 2016. La date limite de réception des offres a été fixée au mercredi 21 décembre 2016, et l'ADAC, assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce marché, a fait le retour d'analyse auprès de la commission d'examen des offres le vendredi 27 janvier 2016, synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Candidats	Note Valeur technique sur 60 pts	Prix proposé (TTC)	Note Valeur prix sur 40 pts	Note totale sur 100 pts	Classement
Quarta	60	23 775.00 €	40.00	100	1
B3i	54	25 547.28 €	37.22	91.22	4
AT Ouest	60	24 840.00 €	38.28	98.28	2
Nord Sud Ingénierie	60	33 660.00 €	28.26	88.26	6
ING Concept	57	26 730.00 €	35.58	92.58	3
DCI Environnement	54	26 070.00 €	36.48	90.48	5

Fabien JEZEQUEL propose de suivre l'avis de la commission et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Kerallec à l'entreprise QUARTA.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise QUARTA pour un montant de 23 775 € TTC et autorise le Maire à signer les documents contractuels afférents.

Fabien JEZEQUEL explique ensuite que deux subventions sont possibles pour ce projet :

- auprès de la sous-préfecture de Guingamp, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour un montant maximal de 35% des travaux du projet.
- auprès du Conseil Départemental, au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière (30% des travaux, avec un plafond de subvention de 30 000 € sur l'ensemble des projets relevant de cette politique)

Il explique que l'adoption d'un plan de financement prévisionnel est nécessaire pour accompagner les demandes de financements auprès de ces institutions, et il propose le budget suivant :

Dépenses		Recettes	
			demandées
Maitrise d'œuvre	20 000.00 €	DETR	136 500.00 €
Mission SPS	4 000.00 €		
Parutions d'appel d'offres	3 000.00 €	Conseil Départemental	20 850.00 €
Travaux		Commune de Goudelin	259 650.00 €
Lot 1 - surfaces	270 000.00 €		
Lot 2 - réseaux	120 000.00 €		
TOTAL HORS TAXES	417 000.00 €		417 000.00 €

Il propose donc de valider ce plan de financement, et d'autoriser le Maire à formuler les deux demandes de subventions présentées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement pour l'aménagement de la rue de Kerallec, et autorise le Maire à formuler des demandes de subvention auprès de la Sous-préfecture de Guingamp au titre de la Dotations en Equipements des Territoires Ruraux et auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

4/ Aménagement du carrefour de Tressignaux et du parking de la médiathèque

Fabien JEZEQUEL explique que le marché de travaux pour l'aménagement du carrefour de Tressignaux et du parking de la médiathèque a été lancé suite à l'autorisation donnée par le conseil lors de la séance du 28 novembre 2016. La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 13 janvier 2017, et ING Concept, en charge de la maîtrise d'œuvre sur ce projet, a fait le retour d'analyse auprès de la commission d'examen des offres le vendredi 27 janvier 2016, synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Candidats	Note Valeur technique sur 40 pts	Prix proposé Tranche Ferme (TTC)	Prix proposé Tranche Conditionnelle (TTC)	Note Valeur prix (TF + TC) sur 60 pts	Note totale sur 100 pts	Classement
Eurovia	39	89 967.60 €	5 061.00 €	59.4	98.4	1
Colas	39	95 318.40 €	2 730.00 €	57.6	96.6	3
SPTP	38	90 956.58 €	3 150.00 €	60	98	2

Fabien JEZEQUEL propose de suivre l'avis de la commission, de réaliser la tranche conditionnelle et d'attribuer le marché de travaux pour ce double aménagement à l'entreprise EUROVIA.

Des précisions sont demandées quant à l'écart entre l'entreprise EUROVIA et les deux autres sur le prix de la tranche conditionnelle. Fabien JEZEQUEL répond que cela est dû à un procédé différent employé par cette entreprise, l'hydrodécapage, plus cher mais qui donne un meilleur résultat. Marie-Catherine LE BONHOMME pose la question du planning de réalisation de ces chantiers. Fabien JEZEQUEL explique que le parking de la médiathèque devrait être réalisé durant les vacances de Pâques, période à laquelle il y aurait le moins de nuisances pour les utilisateurs du bâtiment. Concernant le carrefour de Tressignaux, Fabien JEZEQUEL explique qu'une discussion doit d'abord se faire avec la communauté de communes sur l'assainissement collectif du secteur : ce secteur fait partie en théorie de la zone relevant de l'assainissement collectif, mais elle n'est actuellement pas raccordée. Il pourrait être pertinent de profiter des travaux pour poser des canalisations en prévision d'un raccordement qui serait fait dans les années ultérieures.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit de réaliser la tranche conditionnelle, retient l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 95 028,60 € TTC et autorise le Maire à signer les documents contractuels afférents.

Fabien JEZEQUEL explique ensuite que deux subventions sont possibles pour ce projet :

- auprès de la sous-préfecture de Guingamp, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour un montant maximal de 35% des travaux du projet.
- auprès du Conseil Départemental, au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière (30% des travaux, avec un plafond de subvention de 30 000 € sur l'ensemble des projets relevant de cette politique)

Il explique que l'adoption d'un plan de financement prévisionnel est nécessaire pour accompagner les demandes de financements auprès de ces institutions, et il propose le budget suivant :

Dépenses		Recettes	
			demandées
Maitrise d'œuvre	4 800.00 €	DETR	27 825.00 €
Mission SPS	1 000.00 €		
Parutions d'appel d'offres	1 000.00 €	Conseil Départemental	8 630.00 €
Travaux	79 500.00 €	Commune de Goudelin	49 845.00 €
TOTAL HORS TAXES	86 300.00 €		86 300.00 €

Il propose donc de valider ce plan de financement, et d'autoriser le Maire à formuler les deux demandes de subventions présentées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement pour l'aménagement de la rue de Kerallec, et autorise le Maire à formuler des demandes de subvention auprès de la Sous-préfecture de Guingamp au titre de la Dotations en Equipements des Territoires Ruraux et auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

5/ Autorisation au SDE de création des réseaux télécom pour la station d'épuration

Fabien JEZEQUEL explique que le SDE a procédé à l'étude des travaux de génie civil pour le raccordement téléphonique de la station d'épuration. Le cout estimé s'élève à un montant de 3 700 € TTC, intégralement à la charge du pétitionnaire. Pour des questions de simplicité administrative, il est proposé que ces travaux soient effectués sur une demande de la commune, et qu'ils soient facturés dans un second temps au budget assainissement de la communauté de communes. Fabien JEZEQUEL propose d'autoriser le maire à confier au SDE les travaux de génie civil pour le raccordement téléphonique de la station d'épuration de Goudelin.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie au SDE22 la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique à Goudelin – extension téléphonique de la Station d'Épuration – pour un montant estimatif de 3 700 € TTC et autorise le Maire à signer la convention afférente.

6/ Bâtiments communaux – participation des associations aux frais d'énergie

Monsieur le Maire rappelle que début 2016, il avait été arrêté le principe de demander une participation suivant le temps d'utilisation réelle des salles par les associations lors des mises à disposition, sur la base des couts de chaque salle. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait alors été décidé que cette participation serait encadrée par un plancher de participation (10€), un plafond (350 €) et qu'un forfait pour les utilisations non-quantifiables serait appliqué. L'application de ces principes aux utilisations entre le 01 aout 2015 et le 31 juillet 2016, au titre de la participation 2017 est alors la suivante :

	Participation 2017
	sur utilisation 2015-2016
LOISIRS & BRICOLAGE	10 €
LOISIRS DÉTENTE	239 €
FNACA	10 €
LA JOYE SANS FIN	165 €
VOLLEY-CLUB DU LEFF	226 €
A.F.R.	102 €
COMITÉ DES FÊTES	10 €
AMICALE LAÏQUE	10 €
TRÉTEAUX DE L'ISLE	48 €
KANERIE AN ENEZ	10 €
FÊTE MÉDIÉVALE	10 €
TENNIS CLUB	105 €
U.S.G. FOOT	149 €
CCLP	161 €
TENNIS DE TABLE	350 €
CENTRE DE SECOURS	10 €
ADMR	10 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	10 €
TWIRLING CLUB DE L'ISLE	240 €
LA BOULE BRETONNE GOUDELINAISE	61 €
YOGA	60 €
PIZZA BELLA	60 €
CRÉPIER	60 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 2 abstentions, valide le montant de la participation des associations pour la mise à disposition des bâtiments communaux entre le 01 aout 2015 et le 31 juillet 2016 au titre des frais d'énergie.

7/ Bilan des visites des dispositifs d'assainissement non-collectif

Monsieur le Maire fait un point d'information sur l'étude qui a été menée en 2016 sur le territoire communal par le service public d'assainissement non-collectif (SPANC) de la communauté de communes, visant à faire un état des lieux de ces installations. Il explique que les opérations consistaient à vérifier l'existence d'une installation, à en contrôler le bon fonctionnement, et à conseiller et orienter les utilisateurs sur les travaux à réaliser en cas de non-conformité de l'ouvrage. Monsieur le Maire explique que 459 systèmes d'assainissement individuels sont présents sur la commune, et que 452 ont pu être contrôlés. Ceux-ci ont pu être classifiés en 3 familles :

- les installations conformes
- les installations non-conformes sans rejet
- les installations non-conformes avec rejet

Monsieur le Maire explique que les installations non-conformes sont dissociées car seules celles avec rejet sont problématiques. Il y en a 104 sur le territoire, soit 23% des systèmes. Dans le rapport qui a été remis à tous les propriétaires contrôlés, ces derniers ont été informés de l'obligation réglementaire qui leur incombait de mettre leur assainissement aux normes dans les 4 ans qui suivent le contrôle. Des informations sur des subventions pour les travaux de mise aux normes ont également été remises aux habitants concernés.

8/ Convention pour l'utilisation du terrain de bicross

Yann QUERRE redemande au Conseil l'accord pour que le terrain de bicross soit prêté à l'association ECPL le samedi matin pendant 6 mois pour des entraînements auprès de leurs jeunes. Il indique que ce point est redébatu car il ne faisait pas partie de l'ordre du jour de la convocation du dernier conseil. Fabien JEZEQUEL indique qu'il souhaite que l'utilisation du site par cette association soit comptabilisée dans le cadre de la participation demandée aux associations pour la mise à disposition de bâtiments communaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 1 abstention, approuve la convention de mise à disposition du terrain de bicross 1 fois par semaine pendant 6 mois à l'ECPL.

9/ Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire explique qu'en vertu du droit de préemption urbain, une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie, pour laquelle il convient de se positionner. Il s'agit d'un bien situé au 2bis et 4 rue de Kernilien, d'une superficie totale de 2 310 m², appartenant à M Eric TAISNE. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 193 000 €. Monsieur le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ce bien.

10/ Informations communautaires

Francette LE GARFF TRUHAUD indique qu'aura lieu le mardi 31 janvier le 1^{er} conseil communautaire de Leff Armor Communauté, dont l'ordre du jour sera principalement dédié à l'élection des représentants dans les organismes extérieurs. Elle indique également qu'un 12^{ème} vice-président, dédié à l'environnement, sera proposé par le Président, et qu'il sera également proposé une absorption du comité d'entraide de Lanvallon par le CIAS, ainsi que la même démarche de l'office de tourisme de Chatelaudren par celui de la communauté de communes. Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé aux conseillers de se positionner sur leurs volontés quant aux nouvelles commissions communautaires, sachant qu'il a été décidé qu'elle serait composée d'un titulaire et d'un suppléant de chaque commune.

11/ Informations diverses

Michel CORBEL indique qu'une réunion de l'Association Foncière s'est tenue mercredi 25 janvier. La question du chemin reliant Kermorin Bihan à Lesquildry a été discutée, et l'Association Foncière propose une rétrocession de ce chemin à la commune pour en faire une voie communale, permettant de décharger le bourg d'une partie de son trafic. Gérald CORLAY prend note de la proposition, et indique qu'elle sera débattue lors de la prochaine commission voirie qui se déroulera dans une quinzaine de jours.

Marie-Catherine LE BONHOMME revient sur la distribution du dernier bulletin municipal par La Poste, qui n'a pas donné entièrement satisfaction. Elle demande s'il est possible de faire une réclamation. Monsieur le Maire explique que ce sera fait. Il souhaite néanmoins relativiser cette problématique, indiquant que depuis 2008, il n'a pas entendu une seule fois que le bulletin avait été bien distribué.

Francette LE GARFF TRUHAUD aborde la question du site internet de la commune et de son renouvellement. Elle rappelle qu'il a été dit que le bulletin ne serait publié qu'une seule fois par an lorsque le site serait fonctionnel, sous réserve de la décision de la commission communication.

Yvonnick KERRIEN souhaite des explications sur l'article du dernier bulletin communal qui concernait les 10 ans de la bibliothèque. L'élue signataire n'étant pas présente, il la contactera directement.

Anne-Yvette ILLIEN demande où en est la recherche d'un médecin pour la commune. Monsieur le Maire indique qu'il a invité personnellement les médecins résidents sur le territoire aux vœux communaux pour aborder cette question avec eux. Il indique que certains semblaient intéressés, et qu'ils contacteront directement le Dr LABAT pour échanger de la possibilité avec elle. Cela relève maintenant pour lui de la sphère privée. Hormis cela, il n'a pas de demande de renseignements de la part de médecins extérieurs à la commune.

Marie-Catherine LE BONHOMME revient sur les problèmes d'accessibilité à Internet et de vétusté des réseaux

téléphoniques.

Une personne de l'assistance demande à prendre la parole. Monsieur le Maire lui accorde. Il pose la question de la future destination de l'actuelle salle de rangement de la salle omnisports. Monsieur le Maire indique qu'une ébauche de projet pour un aménagement partiel de cet endroit a été demandé au CAUE, et que la suite à y donner sera vue lors de l'étude du budget 2017. Yann QUERRE complète en indiquant que cet espace est actuellement un espace de rangement pour du matériel d'activités sportives, et non un espace récréatif.

Marie-Catherine LE BONHOMME demande si un programme de reprise des ornières de la voirie communale est prévue cette année. Gérald CORLAY répond par l'affirmative. Elle indique qu'il lui semble également que le plateau situé au point bas de la rue de Kernilien destiné à ralentir la circulation lui semble très abrupte, et qu'avec le temps il devient difficile de ne pas faire toucher les bas de caisses des voitures lorsqu'on le franchit. Gérald CORLAY répond qu'il va se saisir de la problématique et qu'il l'abordera en commission voirie.

Marie-Catherine relaie une demande de l'association Patrimoine et Histoire pour avoir une armoire de rangement au sein de la Médiathèque. Monsieur le Maire répond que cette demande lui a été également faite, et qu'il va y répondre positivement.

Marie-Christine MARTIN rappelle qu'un vernissage a lieu à la médiathèque mercredi 01 février autour des œuvres de Jean-Yves GAGEY.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil se déroulera le 27 février 2017 à 19h et clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Helen TROADEC